

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)

8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du mardi 10 Septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le Mardi 10 Septembre 2019 à 18h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le 1^{er} Vice-Président Pascal TORDEUX, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances (Boutique Bus, 8 Rue de la Buerie à SOISSONS).

Date de la convocation :

02 Septembre 2019

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres en exercice	Membres présents	Qui ont pris part à la délibération
12	11	11

Ont pris part au vote : Mme CORDEVANT, Mme PIAZZA, Mme ZANUTTO-LEFEVRE, M. BEAUDON, M. BODA, M. COUTEAU, M. ENGRAND, M. LEFEVRE, M. LEMOINE, M. PAILLETTE, M. TORDEUX.

Election de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent	Projet de rapport
	N°4

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

Vu les dispositions des articles L. 1414-1 et L. 1414-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il doit être mise en place une Commission d'Appel d'Offres (CAO) dont la composition est celle de la commission prévue à l'article L. 1411-5 II du CGCT, c'est-à-dire de la commission réunie dans le cadre des procédures d'attribution d'une délégation de service public.

Pour le SITUS, la CAO se compose de la personne habilitée à signer les marchés publics concernés, ou son représentant, président de la commission + 5 membres titulaires élus à la représentation proportionnelle au plus fort (article L. 1411-5 II a du CGCT). Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Les candidatures prennent la forme d'une liste (articles D. 1411-5 et L. 2121-21 du CGCT). L'élection des membres de la commission d'appel d'offres se déroule au scrutin secret.

Chaque membre de l'assemblée délibérante s'exprime en faveur d'une liste, entière, «sans panachage, ni vote préférentiel» (article I du décret -article D. 1411.3 1^{er} alinéa du CGCT).

Le Comité Syndical décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent.

La liste ci-dessous est proposée :

Membres titulaires :

- HANSE François
- BEAUDON Alain
- LEFEVRE Patrick
- TORDEUX Pascal
- GAGE Joël

Membres suppléants :

- BODA Didier
- AUBERT Jérôme
- LEMOINE Pascal
- RAVERDY Alain
- ENGRAND Olivier

Il est ensuite procédé au vote à main-levée suite à l'accord de l'ensemble des membres du Comité Syndical.

- Nombre de votants : 11
- Suffrages exprimés : 11
- La liste ci-dessus composée obtient : 11

DELIBERATION

Sont ainsi déclarés élus :

Membres titulaires :

- HANSE François
- BEAUDON Alain
- LEFEVRE Patrick
- TORDEUX Pascal
- GAGE Joël

Membres suppléants :

- BODA Didier
- AUBERT Jérôme
- LEMOINE Pascal
- RAVERDY Alain
- ENGRAND Olivier

pour faire partie avec Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, Président de droit, de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent.

Et ont signé au registre les membres présents

MAIRIE SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

11 SEP. 2019

